CSN
unité

Conseil central
du Montréal métropolitain
www.ccmm-csn.qc.ca

Mars 2009
Volume 23, numéro 3

8 mars 2009

Journée internationale des femmes

unité

L'organe officiel
du Conseil central du Montréal
métropolitain (CSN)
est publié à 3100 exemplaires
P.P. 40064900
ISSN 1718-1178
Responsable : Dominique Daigneault par intérim
Coordination et rédaction : Anne Leblanc
Conception graphique : Jean Gladu et Sophie Marcoux
Montage : Linda Rodrigue
Photographies : Carole Lagacé, Anne Leblanc, Marie-Josée Roy
Illustration : Boris
Impression : Imprimerie CSN
Distribution :
Module de distribution de la CSN
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec) H2K 4M5
http://www.ccmm-csn.qc.ca
Pour abonnement :
linda.rodrigue@csn.qc.ca
Téléphone : 514-598-2021
Télécopieur : 514-598-2020

À l'agenda

Mars

2, 3 et 4
Formation :
exécutif syndical I

4
Assemblée générale

9, 10 et 11
Formation :
Union executive II

16 et 17
Formation trésorerie préalable :
exécutif syndical I

18
Comité de surveillance

19
Surveillance committee

23 et 24
Introduction à la santé sécurité et à la protection de l'environnement

25 et 26
Les réseaux d'entraide

Coup d'oeil sur l'assemblée générale

L'imbuvable crise économique

Véronique De Sève, 1ère vice-présidente du CCMM, a ouvert l'assemblée générale du 4 février dernier en rappelant que ce mois est dédié à l'histoire des Noirs. Elle a insisté sur l'importance de reconnaître la contribution de la communauté noire dans notre société. Aussi, à l'occasion de la 19e Semaine de prévention du suicide, qui se déroule sous le thème : « Y avez-vous déjà pensé ? », elle a convié les délégué-es à encourager les personnes suicidaires, leur entourage et les personnes endeuillées à sortir de l'isolement et à demander de l'aide.

La crise économique

Véronique De Sève a fait le point sur les politiques et mesures annoncées par les gouvernements fédéral et provincial visant à amoindrir les effets de la crise économique au Canada et au Québec. Toujours à ce sujet, l'assemblée générale a reçu Josée Lamoureux, du Service des relations du travail - CSN, et Marcel Pepin, adjoint au comité exécutif de la CSN. Tour à tour, ils ont fait part aux délégué-es de l'origine de la crise actuelle, de ses effets planétaires et des mesures concrètes proposées par plusieurs groupes et organisations syndicales, dont la CSN et la CSI, pour en diminuer les impacts. Les présentations ont été suivi d'un débat animé avec les délégué-es. Les opinions, les analyses et les pistes de solution débattues étaient diversifiées. Cependant, tous s'entendent pour dire qu'il s'avère extrêmement difficile d'évaluer quelles seront l'ampleur et la durée de ce désastreux épisode économique mondial. L'assemblée s'est poursuivie avec un exposé de Léopold Beaulieu, président-directeur général de Fondaction, accompagné de Claude Normandin, responsable au développement stratégique et à la commercialisation, sur le thème de « La finance socialement responsable », telle que pratiquée chez Fondaction.

Josée Lamoureux et Marcel Pépin

Conflit au *Journal de Montréal*

Raynald Leblanc

L'assemblée générale a chaleureusement accueilli Raynald Leblanc, président du Syndicat des travailleurs de l'information du *Journal de Montréal*-CSN (STIJM-CSN). Celui-ci a tout d'abord expliqué les enjeux majeurs du conflit, c'est-à-dire, les demandes de l'employeur. Il demande, entre autres, la mise à pied d'environ 75 personnes, l'élimination du département de la comptabilité, des diminutions de salaire de 25 % aux petites annonces, l'augmentation de la semaine de travail de 25 % sans rémunération supplémentaire, une réduction de 20 % des avantages sociaux pour tous et des clauses orphelins pour les nouveaux employés. En lock-out depuis le 24 janvier dernier, le STIJM-CSN n'a pour le moment qu'une seule demande : que cessent les pourparlers à travers une télé, un journal ou un poste de radio. Il veut s'asseoir à une table pour négocier !

Bienvenue au CCMM - CSN

Bienvenue à toutes les travailleuses et travailleurs qui ont récemment joint les rangs de la CSN :

Syndicat des responsables de service de garde en milieu familial de Montréal et Laval – CSN, section RSG bureau coordonnateur Force Vive, comptant 113 personnes.

Syndicats des enseignantes et enseignants du Collège Assumpta – CSN.

Les quatre techniciens en travaux pratiques ont décidé de joindre le syndicat CSN représentant déjà les enseignants du collège •

Organisme régional affilié à la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Conseil central du Montréal métropolitain regroupe 92 000 membres du secteur public et du secteur privé, répartis au sein de 400 syndicats sur le territoire des régions administratives de Montréal, de Laval et du Grand Nord du Québec.

www.ccmm-csn.qc.ca

éditorial

Journée internationale des femmes
Le féminisme dépassé ?
Pas sûre !

Par Véronique De Sève
1ère vice-présidente du CCMM-CSN

À en croire certains, le féminisme serait maintenant dépassé. Bien sûr, ceux-là disent gentiment qu'il a eu sa raison d'être à l'époque lointaine où les femmes n'étaient pas considérées comme des personnes et qu'elles ne jouissaient que de peu de droits. Ils ne manquent toutefois pas de marquer une certaine impatience considérant que l'égalité entre les femmes et les hommes est chose faite et qu'il serait temps de passer à des dossiers plus importants ! D'autres tiennent un discours ouvertement antiféministe et attribuent la responsabilité de la déroute des hommes aux féministes et à la trop grande place des femmes dans notre société.

Depuis le début du 20e siècle, les femmes au Québec et ailleurs ont fait des pas de géante sur la route menant à l'égalité de droit. Mais cette égalité, durement obtenue, a-t-elle réellement améliorée leur sort ? Bien sûr que oui ! Plus personne aujourd'hui n'oserait remettre en question le fait que les femmes soient considérées comme des personnes, ni qu'elles aient le droit de voter ou de signer des documents officiels. Le féminisme a permis d'ouvrir de nouveaux horizons pour les femmes en leur offrant la possibilité de faire librement des choix : celui d'avoir ou non un enfant, celui d'exercer ou non un emploi non traditionnel, celui d'étudier dans un domaine historiquement réservé aux hommes, celui d'avoir un conjoint, une conjointe ou de ne pas en avoir, celui de croire en l'égalité des femmes et des hommes et d'agir collectivement pour que cesse la discrimination basée sur la division et la hiérarchisation des sexes. Toute la société se porte mieux du fait des luttes menées par les femmes.

Des gains restent à faire

Toutefois, les femmes se retrouvent encore majoritairement dans des emplois mal rémunérés. Elles sont nombreuses à occuper des emplois à temps partiel. Elles consacrent plus de temps que les hommes aux tâches domestiques et parentales. Elles sont sous-représentées dans les lieux décisionnels. Elles sont encore violées et battues et l'industrie de la pornographie engrange des profits faramineux. Non seulement, reste-il beaucoup à faire pour que l'idéal d'émancipation des femmes soit atteint mais il faut, en plus, reprendre des batailles déjà livrées pour préserver les gains obtenus par le passé. La droite gagne du terrain et nos gouvernements en sont trop souvent les porte-voix. On assiste à une remise en question du droit à l'avortement, à des attaques aux fondements même de l'équité salariale, à des coupes dans les programmes de défense des droits et dans les subventions accordées aux groupes travaillant pour contrer la violence faite aux femmes et on valorise le retour des femmes à la maison. Décidément, les féministes ont encore bien du pain sur la planche.

Un mouvement encore bien vivant

Heureusement, le féminisme n'est pas en voie d'extinction, bien au contraire ! À preuve, le rassemblement « Toujours rebELLEs », tenu l'automne dernier, a réuni plus de 500 jeunes femmes de 35 ans et moins provenant de partout au Canada. Un vent de fraîcheur ! Elles sont bel et bien prêtes à prendre la relève aux côtés de celles qui les ont précédées. En lisant leur manifeste, on constate que si le féminisme n'est pas mort, les féministes non plus !

Alors, cette année encore, célébrons la Journée internationale des femmes. Profitons de l'occasion pour souligner les gains obtenus par nos luttes passées mais pas dépassées. Et surtout, restons vigilantes et n'oublions jamais que c'est unies et mobilisées que nous sommes certaines d'avancer !

Bon 8 mars 2009

Congés de maternité et parentaux

Les femmes et les enfants d'abord !

Elle n'est pas si loin l'époque où les travailleuses enceintes devaient purement et simplement abandonner leur emploi faute de congé de maternité. Évidemment, une telle situation les condamnait souvent à la dépendance économique envers leur conjoint et toujours à l'appauvrissement. C'est pourquoi plusieurs femmes travaillaient jusqu'à la limite de leur grossesse, certaines dans des emplois présentant des dangers pour leur santé et pour celle du fœtus. Il n'est donc pas surprenant qu'une des luttes importantes menées par les mouvements syndicaux et féministes ait été celle visant l'obtention de congés de maternité et parentaux.

On oublie parfois que ce n'est qu'en 1971 que les travailleuses ont finalement obtenu un congé de maternité dans le cadre de la Loi sur l'assurance-chômage. Elles accédaient, pour la première fois, à un total de 15 semaines de prestations de maternité. À la suite de cette première avancée, le mouvement de revendication s'est maintenu et les pressions ont réussi à arracher des améliorations au régime telles, un congé de maternité plus flexible, un congé parental et un congé pour adoption. Le tout continuait néanmoins de reposer sur une logique de « chômage ».

Malheureusement, les modifications qui ont été apportées au régime d'assurance emploi dans les années 90 ont fait en sorte qu'il devienne de plus en plus inaccessible. Bien sûr, cela est vrai pour tous, mais tout particulièrement pour les femmes qui travaillent souvent à temps partiel, dans des emplois saisonniers, occasionnels ou sur appel. Par conséquent, elles étaient très nombreuses à ne plus pouvoir accumuler le nombre d'heures requises par le régime. À titre d'exemple, en 2003, 35 % des travailleuses enceintes n'ont pas pu accéder à des prestations. Les gains réalisés par les années passées disparaissaient de facto.

Il est devenu évident que le régime fédéral des congés parentaux présentait des insuffisances majeures. Une large coalition composée d'organisations communautaires, féministes, familiales et syndicales, dont la CSN, a donc entrepris la bataille qui a mené à l'adoption du Régime québécois d'assurance parentale, entré en vigueur le 1er janvier 2006. Soulignons ici que cette lutte des femmes a mené à l'adoption d'un régime dont bénéficient maintenant les parents des deux sexes. Mais, aujourd'hui encore, les droits dont disposent les travailleuses en cas de grossesse méritent d'être bonifiés. On doit néanmoins se réjouir du travail accompli. Puisons donc dans nos réjouissances entourant la Journée internationale des femmes la détermination qu'il nous faudra pour continuer cette longue lutte afin que les statuts de travailleuse et de mère soient conciliables et surtout, qu'ils le demeurent ●

Photo de Serge Couvert

Chantal Lapanne
Responsable comité de condition féminine CCMM

CCF

Responsables de service de garde en milieu familial

En route vers la syndicalisation

Photo de Trébel Stéphane

Le 31 octobre 2008, la Cour supérieure du Québec déclarait inconstitutionnelles et invalidait les lois 7 et 8 qui niaient le droit à la syndicalisation de milliers de femmes *Responsables de service de garde en milieu familial.* Dans sa décision, la juge Danielle Grenier, affirmait : « *les lois 7 et 8 viennent renforcer la vision stéréotypée associée au travail féminin. On n'accorde pas le même traitement parce que le travail accompli en est un de care, exécutée par des femmes, à domicile.* » Elle reconnaissait ainsi la discrimination faite aux femmes. Elle rétablissait aussi le droit à la syndicalisation. Le gouvernement du Québec n'ayant pas porté le jugement en appel, la démarche de syndicalisation a repris son élan. Cette démarche s'adresse à toutes les responsables de service de garde en milieu familial reconnu par un bureau coordonnateur de ces services.

Pour Sylvie Couture, responsable d'un service de garde en milieu familial, membre du conseil d'administration du bureau coordonnateur Force vive de Laval et militante au sein du Syndicat des responsables de service de garde en milieu familial de Montréal et Laval – CSN : « *Nous sommes très fières d'être reconnues comme des salariées au sens du Code du travail mais cela nous laisse aussi en eaux troubles parce que depuis la sortie du jugement, le gouvernement Charest n'a pas l'air pressé de nous accorder les avantages qui viennent avec cette reconnaissance. C'est pour cette raison que nous avons choisi de nous syndiquer. Nous voulons être regroupées pour le respect et la protection de nos droits.* »

En effet, près de 15 000 femmes au Québec, dont 1 870 dans la région du Montréal métropolitain, ne devraient plus être privées de l'application de plusieurs lois de protection sociale liées au statut de salarié. C'est le cas, entre autres, pour la Loi sur les accidents du travail et les maladie professionnelles et la Loi des normes du travail.

Bien que ces protections constituent une avancée majeure pour l'amélioration des conditions travail, on ne verra pas beaucoup de « fortunes personnelles » se bâtir avec ça ! L'ensemble des conditions dans lesquelles les responsables de service de garde exercent leur métier est passablement déplorable. Par exemple, le service doit obligatoirement être ouvert 10 heures par jour, donc une semaine de travail de 50 heures. Une fois les dépenses encourues pour le matériel nécessaire au bon fonctionnement du service (nourriture, outils pédagogiques, jouets, etc.) et que les frais rattachés à l'entretien de la maison aient été payés, la responsable du service peut s'accorder, en moyenne, un salaire annuel de 20 000 $. Question quiz : Quel est le salaire horaire d'une responsable de service de garde en milieu familial ? Pas gros ! Ajoutez à cela qu'elles n'ont pas de régime de retraite, pas d'assurance collective et pas de congé maladie. Ces éléments constitueraient donc les priorités de la négociation éventuelle d'une convention collective. Mais en attendant une négociation, il faut augmenter le nombre d'adhérentes au Syndicat des responsables de service de garde en milieu familial de Montréal et Laval – CSN afin d'amplifier sa force de frappe. Alors, si votre chemin croise celui d'une responsable en service de garde en milieu familial, n'hésitez pas à lui faire part de l'existence du syndicat CSN !

www.csn.qc.ca/rsg

La CSST pour les travailleuses domestiques et les gardiennes

Un pas en avant

Le 8 mars 2006, quatre organismes : Le Centre des travailleurs et travailleuses immigrantes, l'Organisation des femmes philippines du Québec, l'Association des aides familiales du Québec et l'Union des travailleurs et travailleuses accidentés de Montréal, lançaient la campagne : « *CSST pour les travailleuses et travailleurs domestiques* ».

C'est dans le cadre de cette campagne qu'ils se sont adressés, le 22 novembre 2007, à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPJ) afin qu'elle prenne position et reconnaisse que l'exclusion des travailleuses et travailleurs domestiques, incluant les gardiennes, de la définition de « travailleur » à l'article 2 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP) est discriminatoire. Le cas échéant, ils demandaient que la CDPJ intervienne auprès du gouvernement pour que la LATMP soit modifiée afin de corriger la situation.

Triple discrimination

La CDPJ a donc fait enquête et a émis, en décembre dernier, un avis dans lequel elle constate que l'exclusion dont sont victimes les travailleuses domestiques représente une triple discrimination et constitue une violation de l'article 10 de la Charte des droits et libertés de la personne.

Discrimination tout d'abord fondée sur le sexe, parce que ces emplois sont très majoritairement occupés par des femmes. En deuxième lieu, discrimination fondée sur la condition sociale, parce que la majorité de ces femmes sont à faible revenu et occupe un emploi dévalorisé dans la société et finalement, discrimination fondée sur l'origine ethnique ou la race, parce qu'une forte proportion de ces travailleuses est issue de groupes ethniques principalement provenant des Philippines. La CDPJ estime que ces conditions compromettent le droit de ces travailleuses à des conditions de travail justes et raisonnables qui respectent leur santé, leur sécurité et leur intégrité physique.

Recommandation

Au terme de son analyse, la commission recommande au gouvernement du Québec de modifier la LATMP afin que les travailleuses domestiques et les gardiennes bénéficient des mêmes droits que tout autre travailleur, et ce, dans le respect de cette loi sociale et d'ordre public au Québec ●

La JIF

En activités

Le mercredi, 4 mars 2009, 19 h

Assemblée générale du CCMM (sous-sol CSN).
Le comité de condition féminine du CCMM livrera les résultats préliminaires d'une enquête qu'il a menée auprès de certains syndicats. Les personnes participantes seront ensuite appelées à réfléchir à l'action de leur syndicat dans la lutte quotidienne contre l'antiféminisme et pour l'amélioration de la condition des femmes.
Gratuit

Le jeudi, 5 mars 2009, 17 h 30

À l'Espace Dell'Arte
40, rue Jean-Talon Est, à Montréal
Activité de l'intersyndicale des femmes du Montréal métropolitain.
Venez entendre le message politique de l'intersyndicale et passer un bon moment militant au son de la musique des Moonlight Girls, un trio jazz constitué de musiciennes surprenantes.
Billets en vente au 514 598-2021
Coût: 15 $

Le lundi 9, mars 2009, 12 h

Dîner-conférence (sous-sol CSN).
Un dîner-conférence avec les invités, Mélissa Blais et Francis Dupuis-Déri sur la montée de l'antiféminisme au Québec et sur les enjeux que cela pose pour le mouvement des femmes, notamment dans la défense du droit à l'avortement.
Gratuit
RSVP en appelant au 514 598-2021

Le jeudi, 12 mars 2009, 19 h 30

Salle Claude-Potvin
216, boul. Marc-Aurèle-Fortin, à Laval
Activité de la TCLCF
La Table de concertation de Laval en condition féminine présente *Les monologues du vagin*. Si vous n'avez pas encore eu l'occasion de voir cette pièce saisissante, c'est le moment de vous reprendre ! Les recettes de l'activité serviront à appuyer la lutte contre la violence faite aux femmes au Québec et à financer un centre de femmes au Congo.
Billets en vente au 450 682-8739
Coût: 10 $

Vous organisez une activité dans votre syndicat pour souligner la Journée internationale des femmes... Vous avez besoin d'un coup de main... Vous avez besoin d'outils... N'hésitez pas, appelez-nous au 514 598-2021

Journal de Montréal

Début d'une histoire de résistance

Le 24 janvier dernier, bien décidée à ne pas s'entendre avec le Syndicat des travailleurs de l'information du *Journal de Montréal*-CSN (STIJM-CSN), la direction du quotidien a décrété le « lock-out » jetant ainsi ses 253 employé-es à la rue.

Le 8 février avant le début du gala Star Académie

Un peu d'histoire

Le 15 juin 1964, Pierre Péladeau, lance en kiosque le premier numéro du *Journal de Montréal*. Il recrute des journalistes vedettes et mise sur les quatre « S » : sexe, sang, sport et spectacles pour accroître la popularité de son journal. La recette est gagnante puisque que le *Journal de Montréal* devient vite le quotidien francophone le plus vendu en Amérique avec un tirage quotidien de 300 000 exemplaires. Trois ans auparavant, le 16 octobre 1961, Pierre Péladeau devenait le père de celui que l'on appelle aujourd'hui PKP ! Pierre Karl Péladeau, actuel président-directeur général de l'empire Quebecor, portait encore des culottes courtes pendant qu'une grande partie des gens qu'il vient de sauvagement rabattre sur le trottoir trimait corps et cœur pour le développement d'une entreprise qui, aujourd'hui, fait de lui un des hommes les plus puissants du Québec. En terme de reconnaissance, on ne pouvait demander mieux ! Et c'est ce qui a été exprimé par plusieurs salarié-es, encore sous le choc du « lock-out », lors de l'assemblée générale qui a suivi son déclenchement.

Une fois la secousse atténuée, en rejetant les offres patronales et en votant la grève générale illimitée à plus de 99 %, les syndiqué-es ont affirmé avec force leur volonté de se battre. Bien que tristes et en colère, ils n'ont pas tardé à organiser la résistance. Car c'est bien ce dont il est question depuis les dernières semaines : résister ! Les syndiqué-es sont donc à pied d'œuvre depuis la date fatidique et font preuve d'une puissante détermination à défendre leurs droits.

Rappelons que depuis le début du conflit de travail, aucune rencontre de négociation n'a eu lieu. L'employeur maintient donc ses quelque 230 demandes qui ont comme objectif la réduction du nombre d'emplois syndiqués et la dégradation des conditions de travail des artisans du *Journal de Montréal*.

www.ruefrontenac.com

Actions à prendre afin de soutenir le STIJM-CSN durant toute la durée du conflit : Ne plus acheter le *Journal de Montréal*, annuler votre abonnement au *Journal*, ne plus acheter de petites annonces, ni aucune autre publicité, ne pas accorder d'entrevue au *Journal*, au *24 heures* et à *Canoë*, demander aux représentants du *Journal*, de *Canoë* et du *24 heures* de sortir de la salle lors d'une conférence de presse, refuser d'accorder des entrevues aux « chroniqueurs » qui animent aussi des émissions de télévision ou de radio, ne pas inviter à une assemblée, à une conférence ou autre une « personnalité » qui participe à la production du *Journal de Montréal* et diffuser largement ces consignes.

Le 4 février devant QUEBECOR

Le dîner du printemps

Hôtel Sheraton Four Points

Les travailleuses et les travailleurs de l'Hôtel Sheraton Four Points sont toujours en grève générale illimitée, et ce, depuis le 25 août 2008. L'employeur reste braqué sur ses positions, il refuse catégoriquement de négocier. Celui-ci passe le plus clair de son temps à photographier et à filmer les grévistes, il multiplie les envois d'outrages au tribunal aux membres du syndicat les accusant de contrevenir aux dizaines et dizaines d'injonctions qu'il a fait lever contre eux. De plus, il ne cesse de démontrer sa mauvaise foi en faisant travailler des briseurs de grève. Le syndicat a d'ailleurs entamé des procédures devant les tribunaux pour que la loi anti-scab soit appliquée correctement dans cet hôtel.

À Kanata en Ontario

Malgré les attaques incessantes de l'employeur, la solidarité entre les grévistes est intacte. Ils tentent par tous les moyens de se faire entendre afin que les négociations reprennent. Entre autres activités, le 28 janvier dernier, ils se sont rendus, en pleine tempête de neige, à Kanata (en banlieue d'Ottawa). Ils ont manifesté devant le Country Inn & Suites, un établissement appartenant à la chaîne hôtelière. De plus, le STT Four Points Sheraton invite toutes les militantes et les militants à venir partager le « Dîner du printemps », qui sera préparé et servi par les grévistes. Ce dîner de solidarité se tiendra le jeudi, 19 mars prochain, à 12h00, au chic resto improvisé au sous-sol du 1601, av. De Lorimier. En guise de soutien financier, une contribution volontaire de 20 $ est suggérée ●

Les choses se répètent !

Agents de sécurité du Casino de Montréal

Les Agents de sécurité du Casino en action du matin ...

« Les pourparlers ne progressent pas, la négociation est dans une impasse, l'employeur est de mauvaise foi, aucune séance de négociation à l'horizon, on dénonce l'entêtement de l'employeur, on fait du surplace, aucune avancée significative... ». C'est en ces termes que l'on dépeint l'état du conflit que vivent les 190 agents de sécurité du Casino de Montréal depuis le déclenchement du lockout, le 27 août dernier. Encore aujourd'hui, nous ne pouvons que répéter les mêmes mots !

Les dirigeants du Casino de Montréal n'en démordent pas : ils ne veulent pas maintenir les horaires de travail en vigueur, qui ont prouvé leur efficacité, depuis presque 10 ans. C'est le seul point en litige. C'est le seul point qui empêche le renouvellement de la convention collective. L'employeur n'avait jamais soulevé la question des horaires pendant le déroulement de la négociation au cours de laquelle tous les autres éléments ont été réglés. Convaincus de la justesse de leur lutte, les syndiqué-es persévèrent et tiennent le coup pour le maintien de leur qualité de vie ●

... au soir

21 mars, Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale

À découvrir : La Fondation de la tolérance

La Fondation de la tolérance, organisme sans but lucratif à vocation socio-éducative, non partisan et financièrement autonome, s'emploie à enseigner, en particulier aux jeunes, la tolérance et les droits de la personne. Elle désire les sensibiliser à des modes de vie différents des leurs et à les encourager, à la maison comme à l'école, à se montrer ouverts, très curieux et réceptifs.

Des moyens originaux

Pour atteindre ses objectifs, la fondation a développé des méthodes éducatives très dynamiques. Par exemple, la Caravane de la tolérance qui consiste en une exposition mobile composée de textes, de photos et de vidéos aux images fortes, qui deviennent le décor dans lequel les élèves s'installent pour écouter et discuter, avec des animateurs chevronnés, des motifs de discrimination tels que l'origine ethnique, l'âge, la condition sociale, la religion, le handicap, etc. Un autre outil fort apprécié des jeunes est le théâtre participatif. Dans la création de ses pièces interactives, la fondation a intégré le concept de « prise de décision du public ». À plusieurs reprises, pendant la représentation, l'action est interrompue à un moment crucial et les spectateurs sont invités à voter pour déterminer la prochaine action des protagonistes. La fondation offre aussi des ateliers de formation adaptables aux besoins particuliers du public visé.

Souligner la journée du 21 mars

De plus, La Fondation de la tolérance est membre du comité d'organisation et de programmation de la Semaine d'actions contre le racisme (SACR). Cette semaine s'inscrit dans le cadre des manifestations visant à souligner le 21 mars, décrété Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale par les Nations Unies. Et selon Assia Kada, directrice générale de La Fondation de la tolérance : « *Ce rendez-vous annuel est l'occasion d'échanges et de manifestations citoyennes qui attirent des milliers de personnes à travers les grandes villes du Québec : colloques, débats, tables rondes, activités jeunesse, expositions, cinéma, musique, événements médiatiques et littérature, etc.; autant de passerelles qui visent à démystifier les différentes formes que peuvent emprunter les manifestations d'intolérance et particulièrement de racisme dans notre société.* »

www.fondationtolerance.com

Pour une véritable intégration : droit au travail sans discrimination

Il n'en tient qu'à nous ...

Les 13 et 14 novembre dernier, le colloque intitulé « Pour une véritable intégration : droit au travail sans discrimination », organisé par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, a été un véritable succès. Aborder le thème de l'intégration des personnes issues des communautés ethnoculturelles en milieu de travail était des plus intéressant. Trois volets de la question ont été étudiés : les facteurs qui obstruent l'accès au travail, la recherche de solutions pour surmonter les obstacles, et enfin, les stratégies gagnantes à mettre en application. Des travailleurs agricoles saisonniers à la reconnaissance des acquis, en passant par les programmes d'accès à l'égalité, tous ces sujets ont été discutés avec rigueur.

Il en ressort que la majorité non racisée (les « de souche »), dans sa rencontre avec « l'autre », lui doit respect et reconnaissance, ce qui permet une concrétisation réelle des droits. La maxime « tous différents, tous égaux » rappelle que l'intégration des personnes issues de l'immigration ne peut se réaliser que dans l'égalité des droits et l'égalité des chances. Il nous faut poursuivre certaines pistes de solutions telles : reconnaître les compétences acquises à l'étranger, s'assurer que la présence des minorités au sein de la main-d'œuvre québécoise est représentative de sa proportion au sein de la population québécoise en général, élargir la mise en place de politiques gouvernementales d'accès à l'égalité, lutter contre les inégalités et les discriminations, etc. Il n'en tient donc qu'à nous de laisser tomber nos préjugés, fruits de l'ignorance, afin de dorénavant tabler sur les solutions ●

Trève en Palestine

Reconstruire Gaza

Après ce nouvel épisode du conflit israélo-palestinien, un cessez le feu est finalement intervenu, le 18 janvier 2009. Maintenant que le Tsahal (l'armée israélienne) s'est retiré de la bande de Gaza, la population doit obtenir l'aide humanitaire, et ce, le plus tôt possible.

Le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-Moon, est un des premiers à s'être rendu sur le territoire de la bande de Gaza peu de temps après le cessez le feu. Sur place, il a pu constater qu'il y a de nombreuses urgences: manque de nourriture, d'eau et de médicaments. Tout est à reconstruire. L'aide humanitaire est nécessaire afin de reloger les dizaines de milliers de sans-abri, de restaurer les services de base comme l'électricité et de rebâtir les hôpitaux et les écoles. Il faut assurer une certaine sécurité, entre autres, en retirant les engins non explosés. Une aide financière internationale sera nécessaire pour reconstruire le pays. Selon l'ONU, cette aide pourrait se chiffrer à plus de six cent millions de dollars. Le ministère des affaires étrangères de l'Égypte estime, quant à lui, que les coûts de la reconstruction pourraient atteindre deux milliards de dollars.

La reconstruction s'annonce difficile pour deux raisons majeures. Des pays occidentaux ne veulent pas verser directement l'argent à l'administration du Hamas dans la bande de Gaza, qu'ils considèrent comme une organisation terroriste. Israël a aussi fait savoir à l'ONU que les pays et organismes qui désiraient participer à la reconstruction devraient obtenir son accord, et ce, projet par projet. Israël veut ainsi s'assurer que l'argent ne serve pas au profit du Hamas.

Ceci dit, de trêve en trêve, combien de reconstruction sera-t-il encore nécessaire de faire avant d'obtenir la paix. Le seul moyen, c'est que la Palestine obtienne justice. Israël doit se conformer aux multiples décisions des instances internationales adoptées depuis plusieurs années. Par exemple, la quatrième convention de Genève qui interdit l'implantation des colonies de civils dans le territoire concerné. Certaines résolutions des Nations Unies visent directement les agissements d'Israël. La résolution 194 qui a été adoptée en 1948 stipule qu'il est permis aux réfugiés de reprendre leur foyer ou d'être indemnisés. Après la guerre de six jours en 1967, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la résolution 242 qui « *exige l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient* », celle-ci passant par « *le retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés pendant le récent conflit* » et par le « respect et reconnaissance de la souveraineté de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque État de la région, et leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri de menaces et d'actes de force. » En 2004, la Cour internationale de justice a condamné Israël quant à la construction du mur de la Honte. Ce mur traverse le pays sur plus de 700 km. Israël doit cesser ses travaux et réparer tous les dommages engendrés par cette construction. Encore aujourd'hui, malheureusement, Israël ne se conforme pas à ces dispositions ●

Caroline Joly
Comité solidarité internationale CCMM

Avec Amnistie internationale

Mieux comprendre les droits économiques, sociaux et culturels

« *La pauvreté n'est pas naturelle. Ce sont les hommes qui la créent et la tolèrent, et ce sont les hommes qui la vaincront. Vaincre la pauvreté n'est pas un acte de charité, c'est un acte de justice* »
- **Nelson Mandela**

Vous êtes intéressé-es par les questions de droits au logement, d'éducation, de conditions de travail décentes et vous souhaitez mieux fonder votre action sur le respect des droits. Alors, inscrivez-vous aux sessions de formation d'Amnistie internationale (AI) : Mieux COMPRENDRE les droits économiques, sociaux et culturels (DESC). Cette session a pour objectifs de se doter d'une vision globale et cohérente des DESC par rapport au système international des droits humains, d'analyser les causes du décalage entre le droit et la réalité et de mieux comprendre les obligations des États et d'autres acteurs en ce qui concerne les DESC. Une session d'une journée offerte les 7 et 25 mars 2009, au Centre St-Pierre, rue Panet à Montréal.

AI offre aussi une autre session de formation intitulée : Mieux DÉFENDRE les droits économiques, sociaux et culturels (DESC). Elle a pour objectifs de définir une approche basée sur les droits humains et de questionner les perceptions établies relativement à la pauvreté, de distinguer différents types d'action militante et identifier des facteurs critiques de succès et finalement, d'élaborer une stratégie pour le changement et de l'appliquer à une étude de cas. Une session d'une journée offerte les 18 et 25 avril 2009, au Centre St-Pierre, rue Panet à Montréal. **Pour vous inscrire http://centrest-pierre.org/ ou par téléphone : 514 524-3561** ●

Capsule Environnement

Exigez le papier certifié FSC

Le Conseil de la bonne gestion forestière (Forest Stewardship Council - FSC), est une organisation non gouvernementale fondée en 1993 et dont la mission est de créer des normes pour favoriser une bonne gestion forestière. Les différentes certifications FSC, qui identifient du papier recyclé ou non, visent à assurer le public que l'exploitation forestière s'est faite dans le respect des communautés, des peuples autochtones et des droits des travailleurs en plus de préserver l'intégrité de la forêt (maintien de la diversité biologique, contrôle des produits chimiques, etc.). Selon Greenpeace, les certifications FSC représentent les normes les plus rigoureuses de l'industrie et assure une gestion responsable des forêts ●

www.fsccanada.org

Semaine québécoise des adultes en formation

Apprendre tout au long de la vie

La 7e édition de la *Semaine québécoise des adultes en formation* (SQAF) se déroulera du 28 mars au 3 avril prochain. Célébrer les adultes qui participent à des activités de formation et développer le goût et les possibilités d'apprendre tout au long de la vie, voilà l'essence de la Semaine québécoise des adultes en formation.

Cette année, la SQAF se déploiera dans un contexte bien particulier, plusieurs facteurs influenceront notre attitude quant à la formation des adultes. Par exemple, la crise économique mondiale pourrait avoir des impacts sur certaines industries et occasionner des pertes d'emplois. Toutes les personnes qui seront touchées ne seront pas nécessairement éligibles à la retraite ! Elles devront continuer leur vie active sur le marché du travail. Après plusieurs années au service d'un même employeur, il ne sera peut-être pas facile de trouver de nouveau du travail sans améliorer ses compétences. Certains devront peut-être même entreprendre une complète réorientation de carrière. Mais lorsqu'on perd son emploi, le premier réflexe n'est pas toujours celui de développer de nouvelles habiletés ou d'obtenir des qualifications supplémentaires par les études et la formation. Alors, dans ce contexte, ne serait-ce que pour attirer l'attention des adultes exclus du marché du travail, il faut faire connaître et promouvoir les programmes de formation offerts, entre autres, par les gouvernements (fédéral ou provincial), les entreprises et les établissements d'éducation. Il faut aussi encourager les individus à s'inscrire à ces programmes.

Bien que le retour aux études demande beaucoup d'adaptation, des efforts soutenus et de la persévérance, celui-ci peut, entre autres, redonner la confiance perdue, développer de nouveaux champs d'intérêts et aussi, révéler des aptitudes que l'on ne croyait pas posséder. Et cela appelle la reconnaissance. C'est pourquoi, depuis la première édition de la SQAF, le CCMM participe à l'événement la *Fierté d'apprendre à Montréal*. Il souligne publiquement, en collaboration avec la Table de Montréal des partenaires de la SQAF, l'engagement des participants en remettant, à chacun d'entre eux, une attestation de reconnaissance personnalisée et en leur donnant la chance de gagner, par tirage, l'une des 34 bourses de 125 $ chacune ●

Journée internationale des femmes 8 mars 2009

Unies, mobilisées

Huguette Latulippe / Promotion inc. Illustration : Marie-Eve Tremblay, colagene.com Infographie : Roux Lapointe

et centaines d'avancer !

Le Collectif 8 mars : APTS CSD CSN CSQ FAE FCC FEC FFQ fiq FTQ SPSQ SPGQ